

Envoi : 11/10/2016

Réception par le Préfet : 11/10/2016

Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-9-3-2

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET ENTRETIEN DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL
BRUNSTATT-DIDENHEIM
RD 433**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention, jointe à la présente délibération, autorisant la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM à occuper un délaissé du domaine public routier départemental de la RD 433, dans le cadre de l'exploitation du dépôt communal situé sur le ban communal de BRUNSTATT ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention avec la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM, et le cas échéant, à y procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité